

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 13 DECEMBRE 2010**

Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,
 Mmes : ANDRES, ASSELINE, BESNARD, COSSERON, DE SMET,
 DURAND, HAMEL-BRUN, HOCHET, LAVENAC, PINEL.
 Mrs : BALU, BRIARD, COLOMBE, DAUNOU, DURVILLE, LE BLASTIER,
 LEMARIÉ, LILLE, OZENNE, RICHET, SAINT-MARTIN.

Absents : Mme ORIoT *(excusée, pouvoir à M.LAVENAC)*
 Mme VAUCLAIR *(excusée, pouvoir à M.ASSELINE)*
 Mme VIDEAU *(excusée, pouvoir à O.SAINT-MARTIN)*
 Mr CARTERON *(excusé, pouvoir à P.ESTRADE)*
 Mr CUIROT *(excusé, pouvoir à D.LEBLASTIER)*

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de Pierre ESTRADE, Maire, qui donne connaissance des absences et des pouvoirs.

Xavier RICHET est désigné secrétaire de séance, puis l'ordre du jour est abordé.

I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15/11/2010

Ce document, n'appelant aucune observation, est adopté à l'**unanimité**.

II – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE CAEN LA MER

Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement, informe que Caen la mer a engagé la procédure d'élaboration de son PLH 2010-2015. C'est le document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions. Véritable outil de la politique du logement à l'échelle d'un territoire intercommunal, il constitue le principal dispositif en matière politique du logement local. Au niveau de Caen la mer, il a pour objet de décliner la politique de l'habitat, identifiée dans le projet d'agglomération comme la « priorité » dans un contexte d'insuffisance de logements et de nécessité de développement et d'attractivité du territoire intercommunal.

Daniel LE BLASTIER présente et commente ce document qui a été adopté par Caen la mer le 1^{er} octobre dernier et qui est maintenant soumis, pour avis, aux communes membres. Il précise que la Commission Urbanisme et Environnement l'a récemment étudié et a émis des observations qui figurent dans le compte rendu déposé dans les dossiers sur table de la présente réunion.

S'agissant de notre commune située en couronne urbaine, le PLH prévoit d'appliquer les dispositions suivantes :

	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES s'appliquant à toute opération portant sur plus d'1 ha en extension urbaine
TYPOLOGIE	- logement collectif : 30 % - logement intermédiaire : 40 % - logement individuel : 30 %	au moins 70 % de collectif ou intermédiaire
DENSITÉ	31 logements/ha	31 logements/ha
GAMME	- privé : 45 % - accession sociale : 25 % - locatif social : 30 %	au moins 25 % de logement locatif social

Avec 26 % de logements locatifs sociaux dans le cadre de l'urbanisation de la ZAC de la Maslière, 25 % dans les programmes ponctuels en cours (*parc des Lys, Clos de l'Odon, les constructions de la rue de l'Aiguillon*) et 100 % pour le programme du 133, route de Bretagne, il souligne que notre commune respecte largement les dispositions du PLH. Elle est cependant la seule commune de Caen la mer à être soumise à la loi SRU qui impose aux communes de plus de 3 500 habitants un minimum de 20 % de logements locatifs sociaux alors, qu'après achèvement des programmes actuels, nous atteindrons près de 16 %.

Jean-Paul DAUNOU estime dommage que le PLH ne prévoit pas de quota par commune en ce qui concerne les différentes catégories de logements locatifs sociaux.

Jean LEMARIÉ, au nom des Élus de l'opposition, estime que ce PLH représente une démarche volontariste en faveur du logement dans notre agglomération et qu'il nous appartiendra de faire en sorte que notre commune y prenne toute sa part : la réalisation de la ZAC de la Maslière en sera la concrétisation la plus forte.

Pierre ESTRADÉ se félicite des outils que se donne notre communauté d'agglomération et souligne toutefois que les logements en accession sociale ne sont pas comptabilisés au titre de notre carence en logements sociaux et, donc, mathématiquement, les taux déterminés dans le tableau ci-dessus ne nous permettent pas de répondre aux exigences de la loi SRU. Il rappelle, par ailleurs, que dans le Bretteville actuel près de 200 logements sont en cours de construction.

François OZENNE regrette que les bailleurs sociaux ne se libèrent pas d'une partie de leur stock de logements sociaux qui pourraient être acquis par des ménages à revenus modestes. Ils entreraient ainsi dans le giron de l'accession sociale et les fonds récoltés leur permettraient de reconstruire du logement social. Il est souhaitable, à son sens, que les organismes sociaux construisent aussi des accessions sociales en dehors de l'agglomération.

21 h 45 – Arrivée de Laurent BALU

Après un large débat, sur proposition du Maire et à l'**unanimité**, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de PLH de Caen la mer pour 2010-2015 assorti des prescriptions suivantes :

1. la commune émet les plus grandes réserves et interrogations sur le pourcentage d'accession sociale dans la couronne urbaine au motif que le mode de financement de ce type de logement n'est pas défini, que nous n'avons aucune certitude quant au potentiel de candidats intéressés et qu'il entrave notre obligation d'atteindre le taux de 20 % de logements sociaux sur son territoire,

2. la production annuelle de 100 logements locatifs sociaux PLAI (*prêt locatif aidé d'intégration*) au niveau du périmètre de Caen la mer doit être précisée en matière de répartition par commune.

III – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A – Compte rendu des délégations exercées par le Maire

Le Conseil prend acte de la signature, le 22 novembre, d'un avenant de 5 943,40 € HT au marché Eurovia, entreprise attributaire du chantier de la requalification de la rue du Général Leclerc, portant le montant définitif du marché de 214 736,79 € HT à 220 680,19 € HT, soit une augmentation de 2,77 %. Cet avenant intègre :

- ✓ l'actualisation des quantités de matériaux utilisés sachant qu'elles avaient fait l'objet d'une estimation calculée sur plan,
- ✓ et la réalisation de travaux supplémentaires de réparation de voirie dans le carrefour rue du Buisson/rue du Général Leclerc.

B – Institution de la taxe de séjour

Martine LAVENAC, Maire Adjoint chargé de la Culture et de la Jeunesse, rappelle que notre commune adhère à l'Office de Tourisme de Caen depuis 1997, ce qui contribue à la faire connaître tant sur le plan touristique que commercial. A l'instar de la plupart des communes adhérant à cet organisme, comme d'ailleurs d'autres communes non adhérentes, qui ont décidé de se doter d'un moyen complémentaire de financement, à savoir la taxe de séjour applicable aux hôtels de tourisme et à toute autre forme d'hébergement à titre onéreux, elle propose d'instituer le principe de cette taxe en précisant que le Conseil Municipal aura à se prononcer ultérieurement sur les modalités de sa mise en application quant à son taux et à l'utilisation des fonds.

C'est à l'**unanimité** que le Conseil Municipal décide l'institution de la taxe de séjour sur le territoire communal à compter du 01/01/2011.

IV – DÉCISION MODIFICATIVE n° 2 AU BUDGET 2010

Sur proposition du Maire, c'est à l'**unanimité** que le Conseil adopte cette décision modificative qui s'équilibre à 6 300 € en fonctionnement et à 4 100 € en investissement.

V – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A – Modification du tableau des effectifs

Sur proposition du Maire, la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion ayant émis un avis favorable à l'inscription d'un de nos Agents Administratifs sur la liste d'aptitude aux fonctions d'Attaché Territorial par promotion interne, à l'**unanimité**, le Conseil Municipal décide de créer le poste correspondant.

Pierre ESTRADE précise que cet Agent a vocation à occuper le poste de Secrétaire Général qui sera vacant au 1^{er} avril prochain par suite du départ en retraite de l'Agent en place. Bien entendu, à cette occasion, une réorganisation du service administratif nécessitera le recrutement d'un nouvel Agent dont le profil sera déterminé au cours des prochaines semaines.

B – Modification de régime indemnitaire

Le Maire précise que le régime indemnitaire, adopté en janvier 2004, nécessite des précisions quant aux modalités d'attribution des primes et indemnités au personnel communal, ce sujet ayant fait l'objet d'une réunion avec l'ensemble des Agents.

Après débat, c'est à l'**unanimité** et dans les termes suivants qu'est modifié le régime indemnitaire :

- « 1°) Création d'une IEMP (*indemnité d'exercice de missions des Préfectures*) versée au mois de novembre aux Agents de toutes les catégories afin de leur permettre d'identifier leur « prime de fin d'année »,
- 2°) Nouvelle rédaction du paragraphe relatif aux conditions d'attribution des primes et indemnités :
- « Le versement des primes et indemnités sera effectué mensuellement de la manière suivante :
- 12 versements égaux en fonction d'une appréciation globale de chaque Agent prenant en compte :
 - le niveau et le sens des responsabilités,
 - la motivation,
 - la manière de servir.Le Maire aura la possibilité, en cas de mission spécifique confiée à un Agent, d'augmenter à titre temporaire le coefficient de l'indemnité qu'il perçoit.
 - pour le mois de novembre, le versement ci-dessus désigné sera abondé d'une IEMP (*indemnité d'exercice de missions des Préfectures*) modulée en fonction de l'assiduité de l'Agent appréciée de la façon suivante :
 - a) versement du montant intégral de l'IEMP pour un Agent ayant :
 - travaillé l'année entière sans absence autre que ses congés légaux,
 - été arrêté moins de 15 jours pour quelque raison que ce soit dès lors qu'elle est certifiée par un document officiel,
 - été arrêté (*sans considération de la durée*) pour cause d'accident de travail, de longue maladie, de maladie longue durée, de maladie professionnelle et de congé de maternité,
 - b) versement proratisé en fonction du temps de travail pour les Agents à temps incomplet,
 - c) versement d'un montant proratisé en fonction du temps d'absence sous réserve de l'alinéa 'a'. »

VI – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Jean-Paul DAUNOU, Maire Adjoint chargé des Travaux et des Affaires Économiques, fait le point sur les travaux :

- dans la rue du Général Leclerc, version « voie partagée/zone de rencontre » inaugurée samedi dernier, il reste à finaliser les places de stationnement et quelques aménagements,
- l'achèvement de l'éclairage de la piste d'athlétisme a été réalisé aujourd'hui, seuls quelques réglages sont encore nécessaires,
- la rampe d'accessibilité à la Mairie devrait être installée cette semaine.

Par rapport au récent épisode neigeux qui, d'ailleurs, fait l'objet d'une question écrite de la part des Élus de l'opposition, il détaille la méthodologie de déneigement :

1. en priorité, l'itinéraire des bus est salé,
2. ensuite, salage des portions de voies en pente,
3. puis l'accès aux écoles (*et des cours attenantes*) et aux bâtiments publics est salé pour la grande partie, l'autre partie étant traitée par la lame de déneigement.

Il précise que, si le bus n'est pas passé, c'est tout simplement que la portion de l'avenue Henry Chéron située entre l'avenue Charlemagne et notre route de Bretagne, ne faisant pas partie du circuit bus sur Caen, n'était pas traitée. Maintenant un accord a été trouvé avec la Ville de Caen et cette situation ne devrait plus se reproduire.

François OZENNE, en sa qualité de représentant de Caen la mer au sein du syndicat de transports en commun, Viacités, informe, qu'à un moment, la Police Nationale avait interdit aux bus de venir à Bretteville dont la route de Bretagne était bloquée par une file ininterrompue de véhicules et, qu'ensuite, le Préfet a interdit la circulation des bus scolaires.

Durant les périodes de neige, Valérie PINEL souligne que quelques endroits, comme le Village Saint-Pierre, mériteraient une attention particulière. Elle demande s'il l'on pourrait envisager de donner du sel aux riverains des passages « délicats » et s'il serait envisageable de fermer le Chemin aux Bœufs.

Jean-Paul DAUNOU indique que l'an dernier, nous avons répandu 26 T de sel sur nos voiries. Jusqu'à présent, pour cette saison, nous en avons utilisé 6 ; notre stock actuel est de 10 T et 10 autres sont en commande. Il précise en outre que si nous devons distribuer du sel, à raison de 10 kg/foyer, il en faudrait 15 T que nous devrions stocker et distribuer. Or, nos Agents, durant ces périodes difficiles, sont tous occupés sur la voirie.

Pierre ESTRADE clôt ce chapitre en rendant hommage à nos équipes techniques qui ne ménagent pas leurs efforts, n'hésitant pas à venir travailler de nuit.

Élisabeth DURAND, Maire Adjoint chargé des Affaires Scolaires et des Affaires Sociales :

- fait part de la réunion sur les transports scolaires présidée par François OZENNE à laquelle elle a participé à Viacités et informe, qu'en raison d'une sous-utilisation, à compter du 01/01/2011, le transport scolaire du matin sera désormais assuré par un seul bus au lieu de deux jusqu'à présent. Il partira 2 mn plus tôt,
- relate le Banquet Municipal du 21 novembre qui a réuni 300 personnes. Ont été invitées, les personnes nées jusqu'au 31/12/1942. Pierre ESTRADE précise que l'an prochain celles nées jusqu'au 31/12/1943 le seront. Elle se félicite de la très bonne ambiance,
- a participé, en compagnie de Jean-Paul DAUNOU, à l'inauguration du Foyer Martin Luther King installé dans la ZA des Forques - avenue de la Voie au Coq - qui forme des jeunes en difficulté dans le domaine de la maçonnerie.

Xavier RICHET évoque le marché de Noël des 4 et 5 décembre organisé par le Comité de Jumelage allemand qui a connu une bonne fréquentation malgré une météo défavorable. Il remercie la commune pour son soutien et pour le matériel qu'elle met à disposition de l'association.

Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement :

- signale que, comme tous les ans dans le cadre du Marché de Noël, a eu lieu le Téléthon avec une nouveauté cette année : les dictées, l'une niveau certificat d'études, l'autre niveau brevet. Il rappelle en outre la collecte de verres initiée par Caen la mer du 03/12 au 03/01 au profit du Téléthon,
- évoque les deux variantes du tracé de l'échangeur et du boulevard des Pépinières étudiées par la Commission Urbanisme et Environnement. Le Conseil Municipal devra émettre son avis au cours d'une très prochaine réunion (*avant la fin du mois*).

Pierre ESTRADE, Maire :

- confirme que les riverains du futur Parc des Lys seront destinataires du constat d'huissier réalisé sur leur propriété avant le début des travaux de construction,
- relate la série de cambriolages ou de tentatives, maintenant terminée par suite de l'arrestation de l'un des cambrioleurs,
- signale que nous abordons la phase finale de la renégociation de tous nos contrats d'assurances et que la Commission d'Appel d'Offres se réunira prochainement,
- fait part des travaux de Caen la mer :
 - les sondages de sol de la future ZAC de la Maslière ont été effectués depuis le terrain de sports,
 - pose de la première pierre IKEA qui ouvrira en novembre 2011, soit 8 ans après la mise en route du dossier. Plus de 200 personnes y seront employées,
 - annonce que Caen la mer fêtera, le 21/12, les 20 ans de la création de l'intercommunalité. Nous prendrons connaissance du bilan et des perspectives,

- dans le cadre de la reconversion du Quartier Koenig, le résultat des études de dépollution pyrotechnique a été rendu et il apparaît qu'il en coûtera 500 K€ pour dépolluer les terrains non bâtis,
- rappelle la cérémonie des vœux au personnel qui aura lieu lundi prochain 20 décembre à 17 h 30.

Philippe BRIARD, Maire Adjoint chargé de la Politique Sportive, en ce moment de trêve de fin d'année, donne connaissance des bons résultats de nos équipes sportives : athlétisme, basket, badminton, football et tennis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20.